

Livret de l'adhérent

Participer aux actions de la CPTS des Mauges





Bienvenue!

Bienvenue à la CPTS des Mauges!

Toute l'équipe est très heureuse de vous accueillir au sein de la CPTS, association qui regroupe les professionnels de santé du territoire.

Ce livret a pour but de vous présenter la CPTS, de vous aider à visualiser les actions que nous menons et les manières dont vous pouvez y participer.

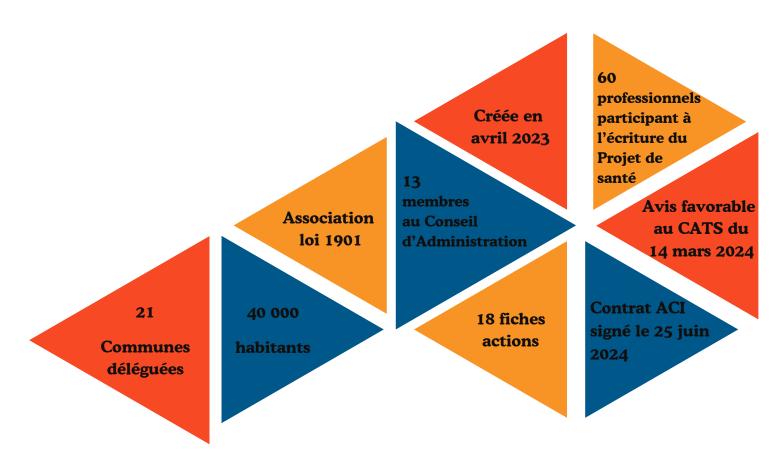
Merci de votre implication!

Cette CPTS est la votre, n'hésitez pas à nous faire part de vos questions, vos projets, vos relais d'informations, etc.



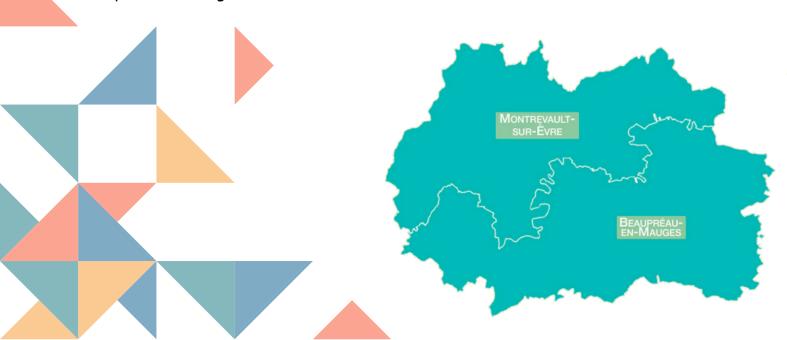


Présentation de la CPTS



Notre territoire

Notre CPTS se situe sur les communes de Beaupréau-en-Mauges et Montrevault-sur-Evre.





Pourquoi adhérer à la CPTS?

L'adhésion à la CPTS est gratuite. Elle est valable sur une année civile.

Elle permet de :

- Renforcer les liens entre les professionnels de santé du territoire, faciliter l'interconnaissance;
- Mieux structurer et fluidifier la prise en charge des patients à l'échelle du territoire;
- Bénéficier des **outils** mis en place par la CPTS (système d'informations, Plexus, outils de communication, protocoles, ...);
- Améliorer les conditions d'exercice et **répondre à vos besoins** (formations, conférences, dispositif coordonné, ...);
- Avoir accès à l'annuaire des professionnels de santé du territoire de la CPTS ;
- Pouvoir bénéficier des actions menées par la CPTS pour l'amélioration de la qualité de vie au travail et la santé des soignants;

Le temps consacré aux réunions et actions est **indemnisé** par la CPTS <u>pour les</u> <u>professionnels libéraux adhérents</u> (c'est pour cela qu'un RIB vous est demandé au moment de l'adhésion).

Chaque professionnel peut adhérer et participer aux actions de la CPTS à un <u>niveau qui lui est propre</u> (administrateur, expert, membre d'un ou plusieurs groupes de travail, référent, ...).

La CPTS c'est vous, professionnels de santé, qui la composez ! Pour exister, fonctionner et proposer des actions cohérentes, la CPTS a besoin de l'implication de ses adhérents. Plus les retours terrain seront nombreux et divers, plus la CPTS sera légitime et pourra proposer des actions en adéquation avec les besoins des professionnels de santé et des patients du territoire.

En adhérant, vous devenez membre de l'association. Vous avez donc un droit de vote pour les décisions prises en Assemblée Générale. Vous vous engagez à respecter le règlement intérieur et prendre connaissance des statuts de l'association.

Notre Projet de Santé



Missions

Actions

Améliorer l'accès aux Soins

Faciliter l'accès à un médecin traitant Optimisation du temps médical

Améliorer la gestion des Soins Non Programmés

Développer la télémédecine et l'accès aux seconds recours

Organiser des parcours pluriprofessionnels autour du patient

Inscrire la CPTS dans une dynamique partenariale et territoriale

Renforcer la coordination ville-établissements de sante



Fluidifier le parcours de patients atteints de pathologies chroniques

Fluidifier le parcours en Santé Mentale

Favoriser le déploiement d'outils numériques afin d'améliorer la coordination entre les professionnels

Fluidifier le parcours Personnes Agées

Développer des actions de prévention et promotion de la santé Participer à la dynamique locale en matière de prévention et promotion de la santé

Promouvoir et développer l'Education Thérapeutique du Patient (ETP)



Mener des actions de prévention de pathologies chroniques

Améliorer la qualité de vie au travail des soignants et prévenir l'épuisement professionnel

Réponse aux crises sanitaires graves



Répondre aux enjeux de crises sanitaires graves

Qualité et pertinence des soins





Accompagnement des professionnels de santé

Favoriser l'attractivité du territoire

Déployer un système de communication pour la CPTS





Fiches actions

Comment ont été créées les fiches actions?

Entre Novembre 2023 et Janvier 2024, des premiers groupes de travail pluridisciplinaires ont eu lieu. Au total ils ont réuni une soixantaine de professionnels, à la fois libéraux et salariés de structures. Ces groupes de travail ont abouti à la rédaction des 18 fiches action du Projet de Santé.

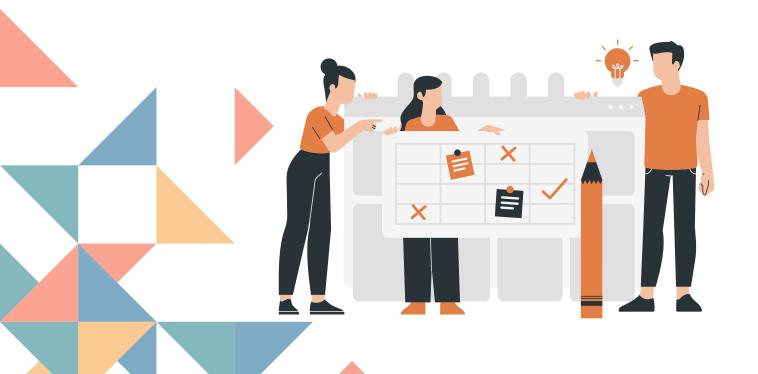
Qu'est-ce qu'une fiche action?

Les fiches actions proposées par les groupes de travail fixent le cadre, le plan d'actions, les objectifs et les acteurs impliqués dans le projet. Pour chaque action, un ou plusieurs référents peuvent être désignés.

Validation du Projet de Santé

Le Projet de Santé a reçu un **avis favorable** lors d'un passage en CATS (Comité d'Accompagnement Territorial des Soins de premier recours) le 14 mars 2024.

Par la suite, une négociation d'ACI (Accord Conventionnel Interprofessionnel) a eu lieu. Puis un contrat a été signé par la CPTS, l'ARS et la CPAM le 25 juin 2024. Cet accord détermine, en fonction des actions, la liste des indicateurs à privilégier et les financements accordés à chaque mission.





Les groupes de travail



I Rôle

Chaque action du Projet de Santé est portée par un groupe de travail. Les groupes de travail, composés d'adhérents de la CPTS, développent et mettent en œuvre les actions du Projet.

3 Référent(s)

Les référents se sont portés volontaires pour s'impliquer dans une ou des actions. Ils sont garants de l'avancée de l'action avec la coordinatrice. Ensemble, ils organisent les actions (organisation des groupes de travail, calendrier et budget de l'action, etc.) et encouragent et mobilisent les membres des groupes de travail.

2 Composition

Un groupe de travail se compose de professionnels de santé volontaires pour y participer. Il est piloté par la coordinatrice et un ou plusieurs référents.

Des partenaires peuvent être invités aux groupes de travail, en fonction de la thématique, par la coordinatrice et le(s) référent(s).

Rémunération

Une rémunération est prévue pour les professionnels <u>adhérents</u>, membres des groupes de travail, tel qu'il l'est indiqué dans les statuts et règlement intérieur. Une <u>majoration</u> de cette rémunération est prévue pour le(s) référent(s).

Participer aux groupes de travail

Pourquoi participer?

- Rencontrer les professionnels de santé de notre territoire
- Participer à un projet pluriprofessionnel sur les enjeux du territoire et améliorer le quotidien des soignants et des patients
- Donner votre avis sur les actions
- Représenter votre profession et partager votre quotidien et vos problématiques
- Participer à l'évolution des pratiques
- Développer une vision globale qui intègre les contraintes des autres professionnels et des établissements



Comment participer?

Une communication a eu lieu avec des propositions de participation aux différents groupes de travail. Les adhérents pourront aussi demander à participer à des groupes de travail par la suite.

Quel rythme?

Le calendrier des actions sera défini par le groupe ainsi que le rythme des groupes de travail.

Quels engagements?

Les membres des groupes de travail sont volontaires et s'engagent à porter le projet et participer activement aux actions.

Cela signifie de :

- participer activement aux groupes de travail, prendre part aux discussions
- participer aux réunions et prévenir le groupe en cas d'absence
- participer aux tâches en fonction de ses capacités
- respecter les décisions prises par la majorité du groupe
- être bienveillant et agir dans l'intérêt du groupe



Plexus : outil de partage

L'accès à la plateforme Plexus Santé, est offerte aux adhérents par la CPTS pour les accompagner dans le développement des projets.

Elle permet aux membres des groupes de travail de collaborer sur leurs projets plus facilement :

- Chaque action dispose de sa propre page "Projet"
- Organisation des réunions
- Envoi de mails aux membres du groupe de travail
- Echanges sur le projet via un fil de discussion
- Attribution et suivi des tâches pour mener à bien le projet
- Création et diffusion de documents collaboratifs
- Suivi et gestion du budget
- Visualisation de ses indemnités

Un document d'utilisation de la plateforme Plexus est joint à ce document.





Où suivre les actualités de ma CPTS ?

La newsletter de la CPTS

La newsletter trimestrielle vous permet de connaître les projets en cours et actualités importantes. Elle est envoyée par mail à l'ensemble des professionnels de santé du territoire.

Le site internet

Notre site internet www.cptsdesmauges.fr vous donnera:

- Les informations des projets en cours
- Les actualités
- L'agenda des réunions et actions de la CPTS
- La diffusion d'annonces professionnelles du territoire et la possibilités de diffuser vos annonces

Les réseaux sociaux

La CPTS est présente sur Linkedin et Facebook.

